ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES

Utilisation des crédits perçus
au titre du financement du dialogue social
Article L.2135-16 du Code du travail

Rapport annuel – Exercice 2025

L'Association Française des Banques (AFB) représente l'ensemble des établissements agréés en tant que Banque par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), y compris les petites et moyennes banques et banques étrangères.

Elle est, en outre, l'organisme professionnel représentatif des banques commerciales dans le domaine social. Ayant un rôle de représentant des employeurs dans le cadre du dialogue social et de la négociation avec les organisations syndicales au sein de la branche de la Banque, l'AFB porte les orientations sociales de la branche, notamment en matière de convention collective, de salaire, d'emploi, de temps de travail, d'épargne salariale, de condition de travail, d'égalité professionnelle, de retraite et de formation.

A ce titre, l'AFB est, au sein du Medef, membre de différentes commissions telles que le bureau et la commission « Dynamique du marché du travail et de l'emploi » (Dymate), le bureau et la commission « Protection sociale », la commission « Entreprises dans la société et inclusion », ou encore le bureau de la commission « Education, formation, compétences et jeunesse ». 2025 aura également été l'occasion de la création du groupe de travail « démographie, familles et natalité » au sein du Medef dont l'AFB était membre. L'AFB assume différents mandats au sein des conseils d'administration et commissions paritaires d'institutions et de branches de la sécurité sociale dont l'URSSAF Nationale, l'AGIRC-ARRCO, la CNAF, l'OIT (commission 144), l'ETCLD[1], la CPC de l'Education Nationale, le COC, le COCT, la CNAM, la CATMP, la CNAV, le FRR, l'ANACT, l'INRS, le CTIP, l'AGFPN, l'UNEDIC, l'APEC, etc.

Elle intervient sur des sujets d'actualité tels que l'emploi des salariés qualifiés, l'insertion dans l'emploi des publics fragiles, le régime universel de retraite, l'assurance-chômage, la santé au travail, l'intéressement, l'épargne salariale et l'épargne retraite, l'encadrement, la promotion des métiers, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'égalité professionnelle.

L'AFB est, par ailleurs, membre de la Fédération bancaire européenne (EBF). Elle participe aux instances paritaires (*Banking sectorial social dialogue* - SSDB) et patronales (*Banking committee for european social affairs* - BCESA) relatives au dialogue social européen et à l'évolution de la législation sociale européenne sur des sujets d'actualité portés au sein du milieu bancaire européen, tels que la transformation numérique, dont l'Intelligence Artificielle, l'évolution des compétences et l'employabilité, ainsi que la formation tout au long de la vie professionnelle.

[1] Programme national d'Expérimentation territoriale « chômage longue durée », ministère du Travail.

Conformément aux dispositions de l'article L.2135-16 du Code du travail, le présent rapport a pour objet de détailler l'utilisation faite des crédits perçus par l'AFB du fonds paritaire au titre des missions d'intérêt général identifiées à l'article L.2135-11 du Code du travail.

1. Déclaration sur l'honneur

Maya ATIG, ès qualités de Directrice générale de l'AFB, dont le siège social est sis 18 rue La Fayette 75009 Paris, déclare sur l'honneur que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination, telle que prévue à l'article L.2135-11 du Code du travail.

2. Identification des financements octroyés à l'AFB par l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)

La méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits perçus par l'AFB est celle de l'encaissement des produits.

[redacted]

3. Identification des moyens mis en œuvre par l'AFB pour réaliser les missions d'intérêt général engagées dans le cadre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre d'organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs (identifiées à l'article L.2135-111° du Code du travail)

1) Participation aux travaux paritaires de l'OPCO Atlas

L'AFB est l'un des acteurs majeurs de l'OPCO, en étant notamment membre du bureau, membre du Conseil d'administration, et de nombreuses instances (SPP, CPT, groupes de travail…). L'AFB assure également le mandat de trésorier de l'OPCO.

L'OPCO Atlas est en charge de collecter et de gérer les fonds de la formation professionnelle notamment de six branches professionnelles du secteur Finance (Banque, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Sociétés Financières, Sociétés de Bourse). Il accompagne les entreprises dans la définition de leurs besoins de formation, soutient le recrutement en alternance et finance les contrats, informe sur la formation professionnelle et sur les dispositifs

accessibles aux salariés, entreprises, demandeurs d'emploi et candidats à l'alternance, et soutient les branches professionnelles dans leurs projets d'emploi et de formation.

Cet organisme est constitué d'un Conseil d'administration, d'un Bureau, de huit Sections paritaires professionnelles (SPP) dont quatre pour le secteur bancaire (« Banque, Financements Spécialisés et de Marchés », « Caisse d'Epargne », « Banque Populaire », « Crédit Mutuel ») et de sept Commissions paritaires techniques (CPT).

Outre sa part active aux réunions du Conseil d'administration et du Bureau, l'AFB est membre des CPT « Alternance », « Entreprises de moins de 50 salariés », « Proximité et Communication » dont elle assure la présidence, de « Publics spécifiques » et de « Contrôle financier » dont elle assume la vice-présidence, de « Certification » et de « Prospective ». L'AFB préside la SPP « Banque, Financements Spécialisés et de Marchés » et la filière « Banques, Financements Spécialisés et de Marchés », ces dernières ayant pour fonction de :

- définir les conditions de prise en charge et les priorités de financement des actions de formation décidées en Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNE) et à destination des entreprises de la branche professionnelle ;
- coordonner paritairement les quatre SPP du secteur Finance.

En 2025, les travaux au sein des différentes instances de l'Opco Atlas auront été particulièrement mobilisateurs notamment dans le cadre du suivi des indicateurs de la Convention d'objectifs et de moyen (COM) et de renforcement de la mobilisation des acteurs en faveur de l'apprentissage. Ils auront également porté en 2025 sur des actions de formation propres à élever le niveau des compétences des salariés de la profession et à anticiper les évolutions métiers. En particulier en 2025, ils auront poursuivi l'adaptation continue des orientations de la branche en matière de formation initiale, de Plan de développement des compétences des entreprises de moins de cinquante salariés, mais aussi les appels à projets 2025 à destination des CFA, la poursuite de la mise en œuvre du reste à charge du Compte personnel de formation (CPF), ou encore l'animation du Comité paritaire de filière au sein de l'Opco Atlas, etc.

2025 aura également vu la poursuite et le développement des actions de promotion des formations et métiers du secteur bancaire engagées pour certaines en 2023 et 2024, notamment par la phase 2 de la campagne nationale financées via les fonds de la branche gérés par l'Opco Atlas avec notamment la participation de professionnels du secteur à plus de trente salons et forum de l'emploi.

D'autres actions ont également été réalisées dans un cadre paritaire, telles que des sessions de sensibilisation aux formations et métiers, ainsi que de recrutements dans le cadre de partenariats avec l'APEC, ou encore avec le Rectorat académique d'Île-de-France sur la base d'une convention partenariale[2]. En 2025, deux autres conventions de partenariats ont été signées, respectivement avec le Rectorat académique de Bourgogne-Franche Comté, et de Nouvelle Aquitaine.

2025 aura été l'année de finalisation de la refonte de l'ergonomie et des contenus du site grand public d'information sur les voies d'accès (formations initiales et continues) aux métiers du secteur bancaire, www.jinvestislavenir.fr, conformément aux délibérations prises paritairement dans le cadre des instances de l'Observatoire des métiers de la banque (OMB) et de la CPNE. Sur l'ensemble de ce travail de fond, l'actualisation des contenus aura concerné notamment les vidéos et *motion design* de présentation des métiers de la filière. Le « kit pédagogique », résultat d'un travail paritaire au sein de la branche, est désormais téléchargeable sur le site à destination

[2] Convention de partenariat AFB-FBF Île-de-France / Rectorat d'Île-de-France, signée le 30 août 2023.

des collégiens, lycéens et étudiants, ainsi qu'à leur environnement (éducateurs, prescripteurs de l'emploi, famille, etc…). Cet outil didactique a fait l'objet d'information systématique lors des interventions de professionnels de la banque au sein d'établissements scolaires.

Comme chaque année, ces actions participent à l'anticipation des évolutions des diplômes et formations relatifs aux métiers bancaires dans un environnement de travail, notamment numérique, nécessitant une adaptabilité accrue. Elles permettent de mieux déterminer les axes de formations à faire évoluer, voire à mettre en place, dans le but d'accompagner la montée en compétences liée à ces évolutions, ainsi que les priorités de prise en charge pour les salariés en poste sur des emplois plus sensibles au changement que d'autres.

Le nombre de réunions d'instances de l'Opco Atlas auxquelles a participé l'AFB en **2025** se porte **à cinquante et un**.

Les équipes de l'AFB ont ainsi passé [redacted] de travail au sein des différentes instances paritaires de l'OPCO Atlas, ce qui représente un coût total de [redacted] **euros.**

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros.**

2) *Participation aux travaux du MEDEF dans le cadre notamment des Commissions « Education formation et compétences », « Dynamique du marché du travail et de l'emploi » (Dymate), « Réforme de la protection sociale », « Accidents du travail et des maladies professionnelles », de groupes de travail et comités spécifiques tels que « Santé au travail », « Modernisation du paritarisme », « Insertion Emploi », « Démographie, familles et natalité », ainsi que dans différents organismes paritaires nationaux et européens*

Parmi les réunions d'instances et de groupes de travail auxquels a participé l'AFB en 2025, citons :

- **La Commission « Education, formation et compétences »**, regroupe les fédérations professionnelles d'employeurs adhérentes au Medef, et a notamment pour objet de discuter des évolutions de la formation professionnelle dans le cadre du paritarisme. Elle se décline en groupes de travail. L'AFB participe à l'ensemble des travaux de cette instance, dont elle est membre du Bureau. L'AFB a ainsi notamment travaillé sur les projets de textes législatifs et réglementaires portant sur les dispositifs de formation professionnelle, ainsi que sur la révision des NPEC en lien avec l'Opco Atlas et France Compétences, les certifications, les relations écoles-entreprises, etc.

 Outre cette commission et toujours sur le champ de la formation professionnelle et des compétences, l'AFB a participé activement en 2025 aux groupes de travail du Medef « école entreprise », « certifications et compétences », « reconversion », « formation continue », et « alternance », ce qui porte le nombre de participations à dix-sept.

 Par ailleurs, l'AFB a été particulièrement active sur les enjeux de formation professionnelle dont la préparation de la loi de transposition de l'ANI, ainsi que dans le cadre de la préparation des PLF et PLFSS 2026.

- **La Commission « Dynamique du marché du travail et de l'emploi »** (Dymate) s'est, quant à elle, réunit à treize reprises en 2025. Les sujets traités furent, notamment, des points sur la mesure d'audience des représentativités patronales, le renouvellement du HCE (formation égalité professionnelle) et le futur programme de travail, l'analyse sur les enjeux des résultats de l'index « Rixain », le suivi des travaux du Haut conseil des

rémunérations de l'emploi et de la productivité, les annonces post-CIH et les enjeux sur les Ecap, les résultats de l'expérimentation gouvernementale sur les CDD multi-remplacement. Les travaux préparatoires liés au projet de loi de transposition des ANI « emploi des séniors et dialogue sociale » et « assurance chômage », ainsi que les préparations au renouvellement des conseils de prud'hommes, la mise en œuvre de la loi sur l'acquisition de congés en cas d'arrêt maladie, la prise en compte des dispositions du décret « APLD Rebond », celle du projet de loi dit « DDADUE », les préconisations du groupe d'experts sur l'évolution du Smic, la stratégie nationale en faveur de l'emploi des jeunes… furent également inscrits aux ordres du jour. Les travaux auront aussi porté sur le suivi de l'agenda social autonome des partenaires sociaux interprofessionnels (valorisation des parcours syndicaux, ceux du comité de suivi de l'ANI « télétravail », ou encore le contexte du bonus-malus de l'assurance chômage.

Sur le champ européen, la Dymate aura traité particulièrement de la transposition de la directive sur la transparence des rémunérations, et encore du paquet Omnibus « simplification ».

- **La Commission « Réforme de la protection sociale »** a pour rôle de faire de la protection sociale un facteur de compétitivité. Lors des quatorze réunions de travail en 2025, la Commission a notamment traité les enjeux budgétaires de l'Agirc-Arrco, le projet de loi de lutte contre la fraude, la proposition de loi en faveur de la prise en charge des enfants malades, la préparation du contenu et du calendrier de la proposition de loi pour la création d'une allocation sociale unifiée, l'actualisation des enjeux de prévention en santé au travail (dont la procédure d'instruction des AT/MP), les suites de l'annonce gouvernementale en vue d'un plan de prise en compte de l'évolution de l'absentéisme au travail, la prévention des maladies cardiovasculaires, le cumul emploi-retraite, les souffrances psychiques au travail, la bonification de la prime d'activité, la mission gouvernementale dite « AMO/AMC », l'évolution de la dette sociale, etc.

- **Le groupe de travail « démographie, famille et natalité »** a été réuni en 2025 à cinq reprises afin de dégager les constats, problématiques et enjeux de la baisse de natalité en France, à la suite de la volonté présidentielle d'un « réarmement démographique » du pays. Les membres du groupe de travail, dont l'AFB, ont ainsi auditionné des personnalités et experts légitimes sur ces enjeux. Ce groupe de travail présentera les résultats de ses travaux en juin 2026.
- **Les enjeux de santé au travail** / ATMP – Assurance maladie, la prise en compte des RPS, mais aussi la capitalisation et l'épargne salariale, etc., auront mobilisé l'AFB sur 47 réunions.
- **Comité « Affaires sociales européennes et internationales »** : l'AFB est membre de ce comité qui a principalement poursuivi en 2025 les travaux sur l'anticipation de la transposition de la directives « salaire adéquat européen », le suivi de la transposition de la directive « transparence des rémunérations entre les femmes et les hommes », ainsi que celle de la directive « comité entreprise européen », ou encore sur les enjeux de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE et CSRD), ainsi que d'autres sujets d'actualité sociale, etc. Le comité aura généré trente-trois participations de l'AFB aux différentes réunions.
- L'AFB a également participé à diverses autres réunions sur des **sujets *ad hoc* d'actualité sociale et paritaire** tels que l'engagement sociétal des entreprises, la négociation interprofessionnelle sur le partage de la valeur, l'égalité et la diversité dans l'entreprise, pour cinq participations, et dix participations aux réunions de directeurs généraux de fédérations professionnelles.

Les équipes de l'AFB ont ainsi passé [redacted] **heures** de travail au sein des différentes instances du Medef traitant de dossiers relevant du paritarisme, ce qui représente un coût total de [redacted] **euros.**

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros.**

3) Participations aux organismes paritaires nationaux

En tant que partenaire social représentatif, l'AFB participe aux Conseils d'administration des organismes paritaires nationaux et au fonctionnement des instances suivantes : Conseil d'administration de l'AGFPN, Conseil d'administration de l'URSSAF-Nationale, Commission législation et simplification (CLS) et Commission de la financière et statistique (CFS) de l'URSSAF- Caisse nationale, Conseil d'administration de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), Conseil d'administration et Commission d'action sociale de la CNAF, Conseil d'administration de l'INRS, Conseil d'administration de l'UNEDIC, Conseil d'administration et Commission audit et contrôles de l'AGIRC-ARRCO, Commission spécialisée « Services » du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), Commission des accidents du travail et des maladies professionnelle, Comité technique national des sociétés de services de la CNAM (CTN-H branche AT-MP), Conseil d'administration Certif-Pro, Conseil d'administration du fonds paritaire d'Expérimentation territoriale contre le chômage longue durée (ETCLD)[3], Association paritaire pour l'emploi des cadres (Apec), Conseil d'Administration de l'ANACT, etc.

Les équipes de l'AFB ont ainsi passé [redacted] **heures** de travail au sein des différentes instances des organismes paritaires nationaux, ce qui représente un coût total de [redacted] **euros.**

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros.**

4) Le dialogue social bancaire européen

L'AFB est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE), et participe à ce titre au dialogue social sectoriel européen, notamment au sein des instances suivantes :

- instances paritaires (*Banking sectoral social dialogue* - SSDB) ;
- instances patronales (*Banking committee for european social affairs* - BCESA).

Par ailleurs, l'AFB a participé en 2025 à neuf réunions des instances paritaires bancaires (*Sectoral Social Dialogue Committee for the Banking sector - SSDC Banking*). Parmi les sujets d'échange entre les partenaires sociaux bancaires européens (UNI Europa Finance, EBF-BCESA, EACB, ESBG) notons particulièrement ceux impactant le milieu bancaire européen :

- l'impact de l'intelligence artificielle sur le secteur bancaire ;
- le télétravail et le travail à distance ;

[3] Constitué en association, le Fonds est administré par un Conseil d'administration réunissant des représentants de l'État, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des associations de collectivités territoriales, des parlementaires, des territoires et autres organismes publics impliqués dans l'expérimentation, loi du 29 février 2016 relative à l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

- la responsabilité sociétale des entreprises (diversité, non-discrimination, égalité, finance durable...) ;
- les compétences et la formation tout au long de la vie professionnelle.

Par ailleurs, l'AFB a participé ou suivi en 2025 l'avancée des travaux suivants :

- négociation sur le règlement 883/2004 dans le cadre du Coperer ;
- projet de règlement sur le e-détachement dans le cadre des réflexion menées notamment par Business Europe ;
- la directive « stages » à la suite du projet de rapport de la rapporteur Alicia Homs Ginel ;
- la communication sur la publication *Priorities for strengthening gender equality* du 7 mars 2025 ;
- la stratégie en faveur de l'Union pour les compétences, publiée le 5 mars 2025 ;
- l'élaboration de la *Déclaration conjointe de lutte contre les violences et le harcèlement au travail*, présentée par les partenaires sociaux européens du secteur bancaire, et qui aura été signée officiellement le 15 janvier 2026.

La branche AFB reste un partenaire actif des études paritaires diligentées par la Communauté européenne qui permet un comparatif européen détaillé sur les problématiques rencontrées par les banques et identifie des propositions au Parlement européen.

Au regard des sujets traités en 2025, les équipes de l'AFB ont ainsi passé [redacted] de travail au sein de ces différentes instances de dialogue social européen, correspondant à un coût de [redacted] euros.

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros**.

5) <u>Pilotage et animation du dialogue social et de la négociation collective de la branche de la Banque</u>

a) Animation par l'AFB de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNE)

La CPNE est constituée de représentants patronaux des banques et des cinq organisations syndicales représentatives au niveau de la branche Banque. Elle participe à l'élaboration de la politique de la branche en matière d'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications professionnelles qu'elle analyse, ainsi que de formation professionnelle, et en assure le suivi de la mise en œuvre.

Elle fixe la politique de la branche en matière d'emploi et de formation professionnelle et définit des priorités de financement en lien avec la SPP « Banque, Financements Spécialisés et de Marchés » et l'OPCO Atlas. Elle décide, en outre, des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Ainsi en 2025, la CPNE s'est réunie à sept reprises. Comme pour les trois années précédentes, le nombre important de réunions paritaires est notamment due aux travaux et décisions nécessité par la méthode de révision des Niveaux de prise en charge des coûts contrats (NPEC) telle que mise en œuvre par France compétences.

Au-delà des coûts contrats, ces réunions paritaires ont notamment traité la détermination et des ajustements des niveaux de prise en charge de l'apprentissage (procédure complémentaire sur les nouveaux diplômes), l'évolution des Plans de développement de compétences (PDC) des entreprises de moins de 50 salariés, l'actualisation des certifications GPS, la présentation du rapport de branche sur la formation, l'actualisation du site www.jinvestislavenir.fr, la présentation de la campagne nationale « attractivité 2025 », celle du bilan 2024 et du budget 2025 de l'Opco Atlas, et celle du dispositif de « stages interbranches » porté par l'Opco Atlas, l'évolution des actions 2025 « attractivité / promotion des formations et des métiers », les résultats des études sur l'*Intelligence artificielle générative au sein du secteur bancaire,* et *Nouvelles compétences RSE : quels enjeux pour le secteur bancaire ?*, supervisées par l'Observatoire métiers de la banque (OMB), ainsi que la délibération sur le programme d'actions de l'OMB et des Relations sociales de l'AFB par fiches « projets », les actions de promotions des voies d'accès aux formations et aux métiers bancaires, le suivi des actions de formation en lien avec l'Opco Atlas, l'organisation et la participation de l'AFB au forum *Talents handicap* dédié aux banques, etc.

L'AFB assure la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions de la CPNE. Elle effectue également la mise en œuvre et le suivi des délibérations de la CPNE, ainsi que des avis de la CPNE en matière d'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications professionnelles. Elle propose et / ou valide les sujets d'études en lien avec la problématique emploi / formation qui seront menés par l'Observatoire des métiers de la banque (OMB).

Les équipes statistiques travaillent chaque année à l'élaboration des rapports de l'AFB *Profil de Branche* en matière d'emploi et de formation professionnelle ; ceux-ci sont présentés et font l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux en CPNE.

Ces différentes actions ont représenté pour l'AFB [redacted] de travail, correspondant à un coût de [redacted] **euros**.

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros**.

b) Animation par l'AFB de la Commission paritaire de la banque (CPB)

L'AFB organise, anime et participe aux réunions de la Commission paritaire de la banque (CPB) qui s'est réunie à neuf reprises en 2025. La CPB constitue l'organe paritaire de négociation des accords de branche et de synthèse des groupes de travail paritaires.

Négociations et accords en 2025

En termes de négociation, les représentants patronaux et les représentants des organisations salariales de l'AFB se sont rencontrées à quatre reprises, les 9 décembre 2024, 14 janvier, 11 février et 11 mars 2025 dans le cadre de la NAO, négociation annuelle de branche sur les salaires[4].

Par ailleurs, l'AFB a signé en 2025 des accords sur le télétravail[5] et la GPEC[6].

Autres actions en CPB

Les réunions de la CPB auront aussi été l'occasion en 2025 de présenter aux partenaires sociaux de la branche, notamment le rapport AFB 2025 de *Situation comparée entre les femmes et les*

[4] Article L. 2241-1 du Code du Travail et article 42 de convention collective de la banque.
[5] Signé le 10 avril 2025, par AFB, CFDT, CFTC, SNB-CFE/CGC.
[6] Signé à l'unanimité le 27 juin 2025, par AFB, SNB-CFE/CGC, CFTC, CFDT, CGT, CGT-FO.

hommes dans le secteur bancaire, l'étude AFB / Pluricité sur *L'insertion dans l'emploi bancaire des jeunes éloignés du monde du travail*, le bilan de la CPPNI pour 2024, et le bilan de la promotion de la formation 2024-2025 « Relations sociales pour leader syndicaux » du programme AFB / Université Paris-Dauphine et lancement d'une nouvelle promotion pour 2026, ainsi que la mise à jour de la Convention collective de la banque (CCB) en vue de sa publication actualisée en format papier.

Par ailleurs, l'AFB aura été mobilisée sur quatre réunions de négociations en Commission paritaire locales (CPL) des branches AFB de Guyane, Guadeloupe et Martinique.

Enfin, la Commission Paritaire de la Banque réunie en formation « recours » a tenu cinquante-neuf réunions en 2025.

Ces différentes actions ont représenté pour l'AFB [redacted] **heures** de travail, correspondant à un coût de [redacted] **euros**.

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros**.

c) Autres Commissions, groupes de travail, et événements paritaires

En 2025, l'AFB a animé de nombreuses commissions, groupes de travail et événements paritaires, qui portaient principalement sur les sujets suivants :

- le suivi interne à la branche de la participation aux instances de gouvernance de l'OPCO Atlas avec, en outre, l'animation du Comité de filière paritaire (secrétariat, intendance, participation active) ;
- l'animation du groupe de travail paritaire « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes », réuni en 2025 à quatre reprises, notamment pour le suivi de l'accord de branche signé en 2017, avec entre autres sujets l'accompagnement à la mise en œuvre de l'index, et la promotion des supports de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel dans le monde du travail. Par ailleurs, le groupe de travail a fait intervenir des personnalités et experts en la matière tels que Marine de Montaignac, cheffe de projet expert en évaluation des politiques sociales à France Stratégie, Pascale Borel, universitaire en charge de l'égalité femme / homme à l'Ecole supérieure de commerce de Clermont-Ferrand.

 Ce travail, conçu et signé paritairement par l'AFB et l'ensemble des cinq organisations syndicales représentatives, a été porté auprès des réseaux d'établissements bancaires, d'une vidéo et d'une infographie didactiques. Un bilan a été réalisé et présenté aux membres du groupe paritaire ;
- l'animation du groupe de travail paritaire « Santé au travail/ SSTIB[7] » dans le contexte du suivi de l'ANI, et de la loi « Santé au travail » ;
- l'animation du groupe de travail paritaire « Retraites » a permis en 2025 de présenter le rapport annuel de suivi des engagements de la Caisse retraite de la profession bancaire (CRPB) dans le cadre de l'accord de branche de 2005 portant sur les retraites professionnelles bancaires de mise en œuvre de son article 14. L'expert en charge de ce rapport a été confirmé dans sa mission pour l'année 2025 ;
- l'animation du groupe de travail paritaire « Incivilités » a permis de présenter le bilan

[7] SSTIB : Service de santé au travail inter banque.

annuel de leurs évolutions ;

- l'animation du Comité de pilotage « Insertion des personnes éloignées de l'emploi » consiste à suivre et développer l'adhésion d'établissements bancaires aux deux programmes mis en œuvre par l'AFB et ses partenaires, Apels et each One. Le premier programme consiste à insérer dans les métiers bancaires des jeunes sportifs éloignés de l'emploi, et pour le deuxième programme, d'insérer dans l'emploi bancaire des personnes hautement qualifiés ayant le statut de réfugiés délivré par le ministère de l'Intérieur. Ces promotions s'inscrivent dans un cursus de POEC pris en charge par l'Opco. L'ensemble des organisations syndicales a été invité à participer à la cérémonie de remise des attestations aux apprenants, jeunes sportifs éloignés de l'emploi, et réfugiés hautement qualifiés, le 28 novembre 2025 ;
- la tenue de deux réunions paritaires avec la Directrice générale de l'AFB ;
- par ailleurs, l'AFB a poursuivi en 2025 son programme de réflexion sur les grands enjeux sociaux et sociétaux du secteur bancaire avec, par exemple, l'organisation de la 8e éditions des « Rencontres AFB » réunissant en tables-rondes, le 12 février 2025, des représentants d'employeurs, d'organisations syndicales représentatives de la branche, et des experts portant sur l'insertion de jeunes sportifs éloignés de l'emploi dans les métiers bancaires[8]. Les tables rondes sont diffusées via les réseaux sociaux et suivies par plus d'une centaine de professionnels. Ils sont téléchargeables sur la chaîne You tube de l'AFB.

Ces différentes actions ont représenté pour l'AFB [redacted] **heures** de travail, correspondant à un coût [redacted] euros.

La quote-part des charges générales imputable à ces actions correspond, en outre, à la somme de [redacted] **euros**.

Soit un montant total de charges de [redacted] **euros**.

4. Processus d'affectation des charges

Le processus d'affectation des charges utilisé se présente comme suit :

- identification des salariés ayant travaillé sur les missions décrites ci-avant ;
- pour chaque salarié, identification du coût horaire :

 (salaire brut versé + charges sociales patronales + éléments calculés) / (forfait jour x 7 heures) ;
- pour chaque salarié, identification du nombre d'heures passées sur les missions susmentionnées sur la base du temps passé par chaque collaborateur pour la préparation des dossiers et leur participation aux instances ;
- pour chaque salarié et à chaque mission donnée, multiplication du coût horaire par le nombre d'heures passées ;
- pour chaque mission, addition des coûts des différents salariés.

[8] « Insertion de jeunes sportifs éloignés de l'emploi dans la banque : pourquoi ça marche ? » : Métiers bancaires : "insertion de jeunes sportifs éloignés de l'emploi dans la banque : pourquoi ça marche ?" - Association Française des Banques Métiers de la Banque Formation, Métiers de la Banque

5. Moyens mis en œuvre par l'AFB ayant concouru aux charges ayant été exposées

Les principaux moyens mis en œuvre par l'AFB ayant concouru aux charges exposées ci-avant sont, d'une part, les rémunérations et charges sociales des salariés et, d'autre part, la quote-part des charges générales imputables aux missions de ces derniers.

Concernant les rémunérations et charges sociales, le travail de huit salariés a été pris en compte : le directeur de la direction des affaires sociales, le directeur du département des relations sociales, trois chargés de mission, une chargée d'études, une chargée d'activités et une attachée de direction.

S'agissant des charges générales imputables aux missions susmentionnées, ont notamment été pris en compte :

- les frais de déplacements, de missions, et de réception ;
- les fournitures administratives et informatiques ;
- les coûts de reprographie, et frais téléphoniques ;
- les frais informatiques ;
- les frais d'affranchissement ;
- les frais d'assurance.

A Paris, le 2026

La Directrice Générale

Maya ATIG